

Compte Rendu SNPTES UNSA du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 9 juillet 2026 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) s'est réuni le 9 juillet 2026.

Résultats des promotions par liste d'aptitude (LA) et Tableau d'avancement (TA) Cat C au titre de l'année 2026.

- **IGR : 2 promotions sur les 56** candidats de l'Université de Lorraine ;
- **IGE : 7 promotions sur les 41** candidats de l'Université de Lorraine ;
- **ASI : 4 promotions sur les 109** candidats de l'Université de Lorraine ;
- **TECH : 8 promotions sur les 407** candidats de l'Université de Lorraine ;
- **ATRF P1 : 17 promotions sur les 32** candidats de l'Université de Lorraine ;
- **ATRF P2 : 7 promotions sur les 8** candidats de l'Université de Lorraine ;
- **TECH par repyramidage : 17 promotions sur les 77** candidats de l'Université de Lorraine ;

Toutes nos félicitations à nos collègues qui ont bénéficié de ces promotions !

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2026 ITRF :

La réunion est ouverte par Mme Doriat-Duban VP CA/RH et M. P-E Jeunehomme DGSA RHSPECT.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, sa disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Nous rappelons ci-dessous les grandes lignes des critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.

- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le **rapport d'activité est limité à 2 pages**, une tolérance est acceptée (quelques lignes), mais par équité avec les autres dossiers les rapports trop longs ne sont pas analysés. Attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10), pour plus de précisions consultez les Lignes Directrices de Gestion de l'Université (LDG). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement. L'organigramme fonctionnel n'est pas un organigramme hiérarchique ou de contacts, il doit présenter vos missions. Il est déconseillé de faire des listes (missions, appareils...).

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur. **Comme indiqué dans les LDG, votre N+1 ne doit pas rédiger ce rapport s'il postule à la même promotion que vous !**

Pensez à actualiser vos dossiers.

Vos élus SNPTES UNSA sont une nouvelle fois intervenu pour interpeler la DRH sur des avis ne reflétant pas le contenu des rapports d'aptitude.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2026 ITRF Catégories A et B, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilités de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2026.

- TA IGR ES : -- (45 en 2025)
- TA IGR HC : **50** (47 en 2025)
- TA IGE HC : **204** (202 en 2025)
- TA TECH CE : **278** (270 en 2025)
- TA TECH CS : **488** (653 en 2025)
- ATRF P1 : **773** (966 en 2025)
- ATRF P2 : **425** (532 en 2025)

- Examen Professionnel IGR HC : **119** (112 en 2025)
- Examen Professionnel IGE HC : **308** (303 en 2025)
- Examen Professionnel TECH CE : **186** (181 en 2025)
- Examen Professionnel TECH CS : **486** (436 en 2025)
- Examen Professionnel ATRF P2 : **105** (132 en 2025)

Pour augmenter vos chances de promotion et celles de vos collègues **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

Nous sommes intervenus en GT pour demander des retours RH à des agents et N+1 concernant notamment un avis réservé ou des demandes de précisions.

TA Technicien CS :

Conditions de promouvabilité : être TECH CN, 6^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2026.

2025 : 15 dossiers classés en GT et 15 promotions sur 653 au niveau national (+3 examen pro).

2026: 25 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 93 promouvables.

84% d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 13 dossiers.

TA Technicien CE :

Conditions de promouvabilité : être TECH CS, 6^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2026.

2025 : 9 dossiers classés en GT et 7 promotions sur 270 au niveau national.

2026 : 38 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 76 promouvables.

95 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 10 dossiers.

TA Ingénieur d'Etudes HC :

Conditions de promouvabilité : être IGE CN, 8^{ème} Echelon depuis 1 an et 9 ans en Cat A au 31 décembre 2026.

2025: 9 dossiers classés en GT et 5 promotions sur 202 au niveau national et 2 Examens Pro.

2026 : 40 dossiers remontés majoritairement en BAP J et E sur 109 promouvables.

100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 9 dossiers.

TA Ingénieur de Recherche HC :

Conditions de promouvabilité : être IGR et au 8^{ième} Echelon au 31 décembre 2026.

2025 : 4 dossiers classés en GT et 2 promotions sur 47 au niveau national et 1 Examen pro.

2026: 18 dossiers remontés sur 58 promouvables.

94 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 3 dossiers

TA Ingénieur de Recherche HC HEB (vivier 1 et 2) :

L'échelon spécial est contingenté à 10% des effectifs au niveau national.

Conditions de promouvabilité :

Vivier 2 : être IGR HC et être au 4^{ième} Echelon depuis au moins 3 ans au 31 décembre 2026.

Vivier 1 : être IGR HC détaché sur emploi fonctionnel à indice terminal égal à la hors échelle A ou IGR HC occupant des fonctions de direction d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international au cours des quatre années précédant l'établissement du tableau d'avancement

2025 : 3 dossiers classés et 1 promotion.

2026 : 15 dossiers remontés sur 24 promouvables.

100 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 3 dossiers vivier 1 + 3 dossiers vivier 2.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES UNSA en CPE groupe 1 :

Anne Egler, Lionel Vernex-Lozet, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler, Sébastien Carre et Sabine Broutin.